



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 5 juin 2026

Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures, sous la présidence de Laurent GUILLIOT, Maire.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 29/05/2026

Présents : 13

Date d’Affichage : 29/05/2026

Votants : 15

Etaient présents :

M. Laurent GUILLIOT, Mme Lyda OLIVIER, M. Benoit FILLET, Mme Marie-Anne BANCE, M. Sébastien QUESNEY, M. Pascal PREVOST, Mme Lydie VIGNERON-DELATRE, Mme Delphine HOARAU, M. Julian GUILLIOT, M. Ludovic MARREC, Mme Marianne LEROUX, M. Vincent DUVAL, Mme Ingrid BONA

Absents excusés :

Mme Ophélie LANUZEL-LEROUX a donné pouvoir à M. Ludovic MARREC

Mme Emilie JOZIC a donné pouvoir à Mme Lyda OLIVIER

Secrétaire de séance : M. Ludovic MARREC

Le quorum est constaté

1 – Approbation du Procès-verbal du conseil municipal en date du 21 mai 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal les remarques qu'ils ont à faire sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 mai 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 21 mai 2026.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Vu le code électoral notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune d'Ymare est fixé à : **3 Titulaires et 3 suppléants**

Après avoir procédé aux opérations de vote, conformément aux dispositions légales et réglementaires,

Proclame élus :

Délégués titulaires :

M. Laurent GUILLIOT

Mme Lyda OLIVIER

M. Benoit FILLET

Délégués suppléants :

Mme Marie-Anne BANCE

M. Sébastien QUESNEY

Mme Lydie VIGNERON-DELATRE

Le conseil municipal prend acte des résultats de l'élection tels qu'ils figurent au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

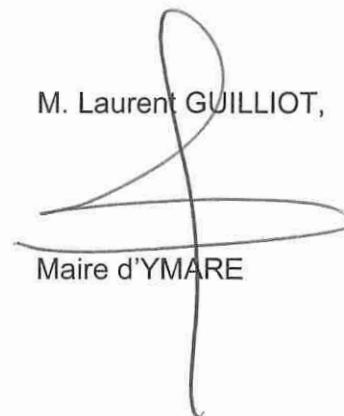
Ymare, le 5 juin 2026

M. Ludovic MARREC



Secrétaire de séance,

M. Laurent GUILLIOT,



Maire d'YMARE